

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
Hôtel de Bourvillais
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Objet : Création d'une structure d'accompagnement vers la sortie carcérale (SAS) au Havre Mont-Gaillard

Madame la Garde des Sceaux,

Comme vos services ont dû vous en informer, le projet de création d'une structure d'accompagnement vers la sortie carcérale (SAS) dans le quartier du Mont-Gaillard au Havre soulève de très fortes réactions, bien légitimes, des riverains et d'élus locaux.

Car si l'utilité de ce type de structures adossées à un centre pénitentiaire est incontestable pour favoriser l'indispensable réinsertion des détenus en fin de peine, ou pour permettre à des condamnés à des peines courtes d'éviter l'incarcération dans un centre pénitentiaire classique, encore faut-il que les sites d'implantation soient choisis à partir d'un processus d'élaboration collective, ce qui à l'évidence n'est pas le cas s'agissant de celui projeté au Mont-Gaillard. Faut-il rappeler que le site retenu est en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV), classé « zone sensible », à 5 mètres des habitations, des écoles et d'associations ?

Nous savons bien que l'implantation d'établissements carcéraux soulève à chaque fois de fortes réticences des riverains, raison de plus pour bien les travailler en amont afin que le site choisi, et pas seulement ses aspects architecturaux, soient issus d'une réelle concertation.

Or, la population a été informée du projet d'implantation par le « bouche à oreille » ; aucune des associations, d'insertion notamment, utiles pour intervenir en lien avec ce futur établissement n'a été interrogée sur la pertinence du site. Et, en ma qualité de parlementaire, je n'ai été associé à aucune démarche depuis votre annonce de la création de ce SAS le 29 novembre dernier lors de votre venue au Centre pénitentiaire du Havre.

Quant aux personnels du Centre pénitentiaire du Havre et leurs organisations, il me semble qu'ils aient été pour la première fois consultés ces jours derniers, c'est-à-dire après la révélation du site choisi.

La phase indispensable de concertation et de co-construction ayant été visiblement oubliée, je ne vois qu'une issue possible : l'annonce de l'arrêt de ce projet afin de le reprendre dans un cadre collectif sans préjuger du futur site à retenir.

Sa proximité avec le tissu économique, les associations d'insertion ou les antennes des différents services publics me semblant, à priori, constituer des critères à prendre en compte durant la phase de concertation.

Au début des années 2000, lorsque décision fut prise de reconstruire le Centre pénitentiaire du Havre, j'étais vice-président de la Communauté d'agglomération et je peux attester que sous l'impulsion du maire du Havre de l'époque, Antoine Rufenacht, la phase de concertation, totalement transparente et ouverte, a permis de retenir le site à partir du meilleur consensus.

C'est cette méthode qui permet d'obtenir le meilleur résultat souhaité. Certes, l'unanimité est rare s'agissant de l'implantation de structures carcérales, mais l'expérience locale a permis de constater que l'on pouvait tendre vers cet objectif ; À condition de revoir le projet et les annonces déjà faites.

J'adresse un courrier analogue au Maire du Havre et Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole.

Persuadé de pouvoir compter sur votre intervention afin de permettre à ce projet d'être mis sur les bons rails,

Je vous prie de croire, Madame la Garde des Sceaux, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous,



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecog@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81